

## **CHARTRE NUMÉRIQUE**

Le réseau des médiathèques de Nanterre met à la disposition des utilisateurs du matériel permettant l'accès à des contenus numériques, ainsi que l'utilisation de logiciels bureautiques et multimédia.

La présente charte, associée au règlement intérieur du réseau des médiathèques, a pour objet de préciser :

- Les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources numériques du réseau des médiathèques,
- Les responsabilités des utilisateurs de ces ressources et de ces moyens en accord avec la législation en vigueur.

L'accès aux services vaut acceptation de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente charte.

### **L'OFFRE DE SERVICES**

Le réseau propose gratuitement, selon les médiathèques :

- Un accès au réseau Wi-Fi
- Des ordinateurs en libreaccès avec :
  - o Un accès à internet,
  - o La possibilité d'imprimer en noir et blanc,
  - o Un Espace Personnel Numérique de travail (EPN) : accès à des logiciels de bureautique, espace de stockage et de récupération de documents.
- Des tablettes dans le cadre de médiations spécifiques
- Des liseuses en prêt
- Des consoles et des jeux vidéo sur place
- Des ressources numériques accessibles :
  - o Sur place
  - o À distance

## **1 - POSTES INFORMATIQUES ET WI-FI**

### **Conditions d'accès**

L'utilisateur, à partir de 15 ans, doit s'inscrire auprès d'un bibliothécaire sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte du réseau des médiathèques pour obtenir un compte. Ce compte lui permettra de se connecter depuis un poste informatique du réseau des médiathèques et d'accéder au Wi-Fi.

L'inscription des mineurs de moins de 15 ans est soumise à l'inscription dans le réseau des médiathèques, et à une autorisation parentale qui doit être signée par son représentant légal.

### **Horaires et temps de connexion**

**Pour les ordinateurs en libre accès :** ces dispositions sont consultables sur place ou sur le portail des médiathèques [www.mediatheques-nanterre.fr](http://www.mediatheques-nanterre.fr)

Un poste peut être utilisé par deux personnes au maximum à la fois.

**Pour l'accès au Wi-Fi :** ce service est accessible aux heures d'ouverture des médiathèques.

### **Respect du matériel**

L'utilisateur doit signaler, au début de l'utilisation du poste informatique, toute anomalie constatée. Seul le personnel des médiathèques est autorisé à intervenir en cas de panne.

Tout utilisateur des ressources informatiques du réseau des médiathèques ne doit pas :

- Modifier la configuration des postes, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration,
- S'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant,
- Installer ses propres logiciels sur les postes de consultation,
- Quitter l'interface de protection du réseau des médiathèques.

D'une manière générale, l'utilisateur s'engage à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique.

### **Impressions**

Un service d'impression en noir et blanc est mis à disposition gratuitement.

Le nombre d'impression varie selon les médiathèques du réseau.

### **Sauvegarde des données de l'utilisateur**

Dans chaque lieu équipé, avec sa session, l'utilisateur peut avoir accès à un espace de stockage personnel temporaire (conservation des données pendant 30 jours). La Ville ne peut être tenue pour responsable de la perte de fichiers personnels.

La sauvegarde peut également se faire sur tout périphérique externe appartenant à l'utilisateur.

### **Conditions particulières relatives à l'usage d'internet**

L'accès à Internet doit se faire dans le respect de la législation française et des réglementations relatives à la protection des mineurs, la fraude informatique, la diffusion de contenu à caractère raciste, antisémite, diffamatoire ou attentatoire à la vie privée ou au secret des correspondances privées et les droits d'auteur.

### **Filtrage et respect des usages**

Conformément à la législation en vigueur, les postes sont équipés d'un système de filtrage de sites interdits, différencié suivant que l'utilisateur est majeur ou mineur. La consultation se déroule sous la responsabilité de l'utilisateur.

Le personnel des médiathèques se réserve le droit d'interrompre toute connexion ou utilisation dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

### **Protection des données personnelles**

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données :

- Ne pas communiquer à un tiers les codes personnels qui lui sont attribués (compte d'utilisation, messagerie, coordonnées bancaires, etc.),
- Se déconnecter de toute session personnelle en ligne (messagerie électronique, compte bancaire, etc.).

## **Cadre légal**

En cas de problèmes liés à la sécurité des installations, le personnel des médiathèques peut être amené à surveiller les activités d'un ou plusieurs utilisateurs qui ne respecteraient pas les règles édictées par la présente Charte ou à intervenir dans le déroulement d'une tâche.

En vertu de la loi relative à la lutte contre le terrorisme, la Ville a l'obligation de conserver les données techniques de connexion des utilisateurs et les sites consultés pendant un an.

## **2- RESSOURCES NUMERIQUES**

Le réseau des médiathèques propose une offre de ressources numériques accessibles sur place et/ou à distance.

### **Conditions d'accès**

#### **Pour utiliser les ressources consultables sur place :**

L'utilisateur doit s'inscrire auprès d'un bibliothécaire sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte des du réseau des médiathèques. Il lui est alors demandé de choisir un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de se connecter à son EPN, depuis n'importe quel poste informatique du réseau des médiathèques.

#### **Pour utiliser les ressources consultables à distance :**

L'utilisateur doit :

- Être inscrit dans une médiathèque du réseau,
- Posséder une adresse mail,

Chaque utilisateur s'engage à consulter et respecter les conditions d'utilisation propres à chaque ressource.

## **3- LISEUSES ET BOITES A HISTOIRES**

Le réseau des médiathèques de Nanterre propose à ses utilisateurs le prêt de liseuses et de boîtes à histoires permettant la lecture ou l'écoute de livres numériques.

### **Conditions d'accès**

Ce service est réservé aux utilisateurs majeurs inscrits dans le réseau.

Pour les conditions et modalités d'inscription consulter le chapitre IV du Règlement Intérieur.

Pour les modalités d'emprunt consulter l'*Annexe 1* du règlement intérieur.

### **Conditions d'utilisation**

Liseuses et boîtes à histoires contiennent des textes préalablement téléchargés par les bibliothécaires. L'utilisateur s'engage à les rendre avec le contenu initial.

L'utilisateur s'engage à respecter le mode d'emploi fourni avec le matériel.

L'utilisateur doit signaler au plus tôt toute anomalie constatée. Seuls les bibliothécaires sont autorisés à intervenir en cas de dysfonctionnement.

## **4- JEUX VIDEO**

Le réseau des médiathèques de Nanterre propose l'accès à des consoles et des jeux vidéo utilisables uniquement sur place.

### **Conditions d'accès**

L'accès est conditionné par l'âge déterminé par le système d'évaluation européen des jeux vidéo (PEGI : Pan European Game Information) pour chaque jeu.

Ce service est disponible à certains créneaux horaires et pour une durée définis par chaque médiathèque.

### **Conditions d'utilisation**

L'utilisation des jeux vidéo est gérée par un bibliothécaire qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.

Tout dysfonctionnement des consoles doit être signalé.

Le matériel est vérifié par les bibliothécaires à la fin de la session de jeu.

Du fait de l'usage collectif des différents jeux, les sauvegardes ne peuvent pas être garanties.